

## Séance du 6 octobre 2016

L'an deux-mille-seize, le six octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

**Présents** : MM. LAGARDERE Régis, LAURIER Patrice, GANCARZ Michel, COUSTURIAN Benoît, LAVIGNE Robert, PASQUALI Patrick, ROUET Patrice, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

**Secrétaire de séance** : Melle DIANA Hélène.

---

### **Travaux logement rue du Mahouhourat**

Suite au départ des locataires, le conseil municipal décide de faire quelques travaux de rafraîchissement dans le logement avant de le proposer à la location. Les travaux à prévoir concernent la peinture des murs et des menuiseries, la robinetterie et certains revêtements de sol. Il y a également des carreaux à changer.

Des artisans seront contactés pour l'établissement de devis.

---

### **Révision du loyer du logement rue de Mahouhourat**

Suite à une rencontre avec l'agence immobilière qui gère le patrimoine locatif de la commune, Madame le Maire propose au conseil municipal d'afficher l'appartement à 390€ par mois. Le conseil municipal approuve cette décision.

---

### **Délibération PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire à la CCBL, les élus ont décidé de ne pas prendre la compétence. Les communes ont donc été invitées à délibérer afin d'entériner cette décision collective.

Toutefois, Madame le Maire informe le conseil municipal que la CCBL demande aux communes de reporter leur prise de délibération entre décembre 2016 et mars 2017.

La délibération sera donc soumise au vote de conseil municipal ultérieurement.

---

### **Stationnement place de la mairie et sécurisation des accès**

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande émanant des commerçants (boulangerie et épicerie) afin que soient matérialisées des places dites « arrêt minute » réservées aux clients et qui de fait ne pourrait être accaparées par les mêmes véhicules stationnant parfois plusieurs jours sans bouger et qui parfois masque la vue des dits commerces.

Le conseil municipal trouve l'idée intéressante et s'engage à matérialiser des places de stationnement minute. Le conseil municipal évoque en outre le stationnement sur l'ensemble de la place et proposition est faite de matérialiser les places le long des arcades par la pose de clous comme il y en a devant le stade.

D'autres propositions sont également étudiées comme la mise en place de barrières le long de la halle côté ouest afin de limiter le stationnement sur le trottoir opposé, ce qui réduirait les problèmes de circulations sur cette voie soulevés par les riverains.

Il est également évoqué d'implanter des barrières devant la cantine, le long du trottoir en prolongement de celles déjà installées devant les classes.

Patrice LAURIER rappelle qu'il avait été envisagé de poser une rambarde sur la rampe d'accès qui monte à l'école. L'employé communal sera chargé de faire cet aménagement rapidement. D'autre part, nous reprendrons contact avec l'artisan qui devait vérifier et compléter l'éclairage de ce même accès.

Enfin, une seconde rambarde sera apposée sur l'escalier menant à la bibliothèque, ainsi qu'une barre pour faciliter l'entrée et la sortie rue Salluste du Bartas.

---

### **Désignation d'un représentant SOHO SOLO**

La CCBL demande à ce que chaque commune désigne un représentant. Régis LAGARDERE est nommé.

---

### **Courrier AICRA32 (association inter cantonale des retraités agricoles)**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'association qui demande au conseil municipal d'approuver sa motion pour la revalorisation des retraites agricoles par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par 3 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

### **Questions diverses :**

Dossier Chapelle : Madame le Maire fait état au conseil municipal de la réunion ayant eu lieu le mardi 4 octobre en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Assistaient également à cette réunion, Monsieur Dupouy Conseiller Départemental, Monsieur Tajan, architecte du Patrimoine, Monsieur Gardère du CAUE, Monsieur Frapat de la société ELABOR mandatée par la commune pour la réhabilitation du cimetière, MM. Régis Lagardère, Benoît Cousturian et Michel Gancarz, Mmes Hélène Diana et Anne Laure Marconnet.

Après une visite sur site, une présentation de l'historique du dossier, des finances et projets de la commune a été réalisée en mairie. Les membres du conseil municipal présents ont sollicité l'arbitrage de Monsieur le Préfet, lui demandant de se prononcer rapidement sur ce dossier.

Monsieur le Préfet, conscient de la complexité du dossier a promis une réponse rapide.

Le conseil municipal sera informé des suites de cette entrevue.

La séance est levée à 22h45.